ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 ; Arrêté du 7 décembre 2011 ; Articles L. 133-5, L. 133-6, L. 271-4 à L. 271-6, R. 133-7, R. 133-8, R. 271-1 à R. 271-5 du code de la construction et de l'habitation ; Norme NF P03-201 février 2016.

A DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**

Adresse : **Ecluse Notre Dame de la Garenne**
3 chemin du haut marais
27600 GAILLON

Référence Cadastrale : **Non communiqué(e)**

Le site ne se situe pas dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien :

Maison individuelle, comprenant une entrée, un local chaufferie, rangement, 3 parties de couloir, WC, Salle à manger/salon, cuisine, escalier RDC/R+1, 3 Chambres, 2 placards dans la 2 et 3, un local rangement, Salle de bains, Palier, local n°1 et local n°2, Les façades avant, arrière, les pignons, la toiture

Encombrement constaté : **Le jardin végétation importante**

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) fourni(s) (règlement de copropriété, plans, etc.) : **Néant**

B DÉSIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**

Adresse : **23 ILE DE LA LOGE UTI DES BOUCLES DE LA SEINE**
78380 BOUGIVAL

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite **: Aucun**

- Informations collectées auprès du donneur d'ordre :
 - Traitements antérieurs contre les termites : **Sans objet**
 - Présence de termites dans le bâtiment : **Sans objet**
 - Fourniture de la notice technique relatif à l'article R112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : **Sans objet**

C DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **LEFEVRE Romain**

N° certificat de qualification : **19-1962**
Date d'obtention : **26/10/2019**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **Apave Diagnostics**
Adresse : **29 rue de la Croix de Pierre 80000 AMIENS**
N° Siret : **48333631900072**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ABCIDIA CERTIFICATION**
Domaine de Saint Paul Bât. A6
102 route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA IARD**
N° de contrat d'assurance : **10800807204**
Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2023**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
Extérieur			
Façade avant	Marches - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Marches - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Mur de facade - Enduit ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Mur de facade - Brique de parements Non peint	Absence d'indice.	
	Retour de toiture - Ardoises fibres-ciment	Absence d'indice.	
	Poutre - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Cache moineaux - Béton Non peint	Absence d'indice.	
Façade arrière	Mur de facade - Enduit ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Rives de toiture - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°1 - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Cache moineaux - Béton Non peint	Absence d'indice.	
Pignon droit	Mur de facade - Enduit ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Rives de toiture - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Barre étendoir - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Cache moineaux - Béton Non peint	Absence d'indice.	
Pignon gauche	Mur de facade - Enduit ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Rives de toiture - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Cache moineaux - Béton Non peint	Absence d'indice.	
Toiture	Toiture - Ardoises fibres-ciment Non peint	Absence d'indice.	
	Souche de cheminée n°1 - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Souche de cheminée n°2 - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Mitron n°1 - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Mitron n°2 - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Mitron n°2 - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Mitron n°2 - Métal Non peint	Absence d'indice.	
	Mitron n°2 - Métal Non peint	Absence d'indice.	
Cour	Plancher - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Enduit ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Ensemble des poutres - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Poutre - Bois Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Polycarbonate Non peint	Absence d'indice.	
RDC			
Couloir n°1	Porte n°1 Embrasure - Brique de parement	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de sol - Dalle de sol grise Non peint	Absence d'indice.	
	Revêtement de mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
Rangement	Porte Dormant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Enduit Papier peint	Absence d'indice.	
	Vole d'escalier - Panneaux souple Tapisserie	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.	
Couloir n°2	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de sol - Dalle de sol grise Non peint	Absence d'indice.	
	Revêtement de mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Embrasure - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Embrasure - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Volet - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Poutre - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Mur de refend - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°4 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.	
Local chaufferie	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Embrasure - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Murs - Bloc de béton creux Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°1 - métal Peinture bleu	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°2 Rebouchage - Plâtre Non peint	Absence d'indice.	
Salon / Salle à manger	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de sol - Dalle de sol grise Non peint	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Cloisons - Panneaux de cloisons Papier peint	Absence d'indice.	
	Doublage sur mur d'origine - Plaque de platre + polystyrène Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Allège de fenêtre - Plaque de plâtre + polystyrène Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plaque de plâtre + polystyrène Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ancien. Bati - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Allège de fenêtre - Plaque de plâtre + polystyrène Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Dormant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Dormant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Embrasure - Plaque de plâtre + polystyrène Non peint	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Appuis de fenêtre - Amiante ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Appuis de porte fenêtre - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice.	
Cuisine	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Appuis de fenêtre - Amiante ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Allège de fenêtre - Plaque de plâtre + polystyrène Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ancien. Bati - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Embrasure - Plaque de plâtre + polystyrène Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de mur - Faience Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide - Métal Peinture	Absence d'indice.	
Escaliers rdc/r+1	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Cloisons - Panneaux de cloisons Non peint	Absence d'indice.	
	Mur - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Escalier Crémaillère - Bois Non peint	Absence d'indice.	
	Escalier Ensemble des marches - Bois Non peint	Absence d'indice.	
	Escalier Limon - Bois Non peint	Absence d'indice.	
	Escalier Main-courante - Bois Vernis	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
WC	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Mur de refend - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plaque de plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Conduit de ventilation - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide - Métal Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°1	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Embrasure - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Revêtement de mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plaque de plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Doublage sur murs d'origine - Plaque de platre + polystyrène Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Allège de fenêtre - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	En dépot radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Appuis de fenêtre - Amiante ciment Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°2	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Allège de fenêtre - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de sol - Moquettes	Absence d'indice.	
	Ensemble des plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Appuis de fenêtre - Amiante ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide - Métal Peinture	Absence d'indice.	
Placard ch n 2	Mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Ensemble des plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de sol - Moquettes	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide - Métal Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°3	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Appuis de fenêtre n°1 - Amiante ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Allège de fenêtre - Panneaux de cloisons Papier peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Ensemble des plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Cloisons - Panneaux de cloisons Papier peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de sol - Moquettes	Absence d'indice.	
	Appuis de fenêtre n°2 - Amiante ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Allège de fenêtre - Panneaux de cloisons Papier peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
Placard ch n 3	Ensemble des plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de sol - Moquettes	Absence d'indice.	
	Porte Dormant extérieur - Métal Non peint	Absence d'indice.	
	Porte Dormant intérieur - Métal Non peint	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Métal Non peint	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Métal Non peint	Absence d'indice.	
Placard	Cloisons - Panneaux de cloisons Papier peint	Absence d'indice.	
	Porte Dormant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Enduit Papier peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Dalle de sol Non peint	Absence d'indice.	
Salle de bains	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Appuis de fenêtre - Amiante ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Allège de fenêtre - Plaque de plâtre + polystyrène Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ancien. Bati - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Embrasure - Plaque de plâtre + polystyrène Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de mur - Faience Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de sol - Carrelage	Absence d'indice.	
Couloir n°3	Cloisons - Panneaux de cloisons Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte-fenêtre Embrasure - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Revêtement de mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°3 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Enduit Peinture	Absence d'indice.	
	Poutre - Béton Peinture	Absence d'indice.	
	Revêtement de sol - Dalle de sol grise Non peint	Absence d'indice.	
	Porte n°4 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°5 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°5 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°6 Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°6 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
R+1			
Palier	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Murs - Bloc de béton creux Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°1 - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°2 - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice.	
	Ensemble des poutres - Bois Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°3 - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice.	
	Support - Bois Non peint	Absence d'indice.	
Local n°1	Murs - Bloc de béton creux Non peint	Absence d'indice.	
	Ensemble des poutres - Bois Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Appuis de fenêtre - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Allège de fenêtre - Bloc de béton creux Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
Local n°2	Appuis de fenêtre - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Allège de fenêtre - Bloc de béton creux Non peint	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.	
	Murs - Bloc de béton creux Non peint	Absence d'indice.	
	Ensemble des poutres - Bois Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Laine minérale Non peint	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Boisseaux n°1 - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Boisseaux n°2 - Béton Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice.	
	Conduit de cheminée - Enduit Non peint	Absence d'indice.	
	Porte En dépot - Bois Peinture	Absence d'indice.	

LEGENDE

(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, …
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*****	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Sans objet

Apave Diagnostics - 29 rue de la Croix de Pierre - 80000 - AMIENS
SIRET : 48333631900056 Tél : 03 65 88 97 17 Email : amiens@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

L'intervention a été effectuée sans démolition de murs, de faux plafonds, de doubles cloisons, sans dépose de parquet, plinthes, revêtements aux murs, au sol et au plafond, sans déplacement de mobilier lourd et fragile, sans démontage de mobiliers fixes, cuisines aménagées, bibliothèques) et sans sondage des abouts de solives car intégrés dans les murs.

La face des cimaises contre la maçonnerie n'est pas contrôlable sans démontage

La face des soubassements contre la maçonnerie et les tasseaux de fixation de ces soubassements ne sont pas contrôlables sans démontage

Les faces des bâtis de portes extérieures en contact avec la maçonnerie et les parties encastrées ne sont pas contrôlables sans démontage

Les faces des bâtis de portes intérieures en contact avec la maçonnerie et les parties encastrées ne sont pas contrôlables sans démontage

Les faces des bâtis de fenêtres en contact avec la maçonnerie et les parties encastrées ne sont pas contrôlables sans démontage

Les parties encastrées de l'escalier ne sont pas accessibles au contrôle sans dépose

La face des plinthes contre la maçonnerie n'est pas contrôlable sans démontage

Les faces des bois non visibles et les parties encastrées des bois ne sont pas accessibles au contrôle

Les parties encastrées des linteaux, ainsi que les surfaces en contact avec les maçonneries, ne sont pas contrôlables sans dépose présence de laine minérale

Les parties encastrées des solives, ainsi que les surfaces en contact avec les maçonneries et les faces supérieures, ne sont pas contrôlables sans dépose

Le passage de fluides n'étant pas accessibles sans travaux de dépose, leur contrôle n'a pas été réalisé

Les parties encastrées des poutres, ainsi que les surfaces en contact avec les maçonneries, ne sont pas contrôlable sans dépose

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction

Absence d'Indice d'infestation d'agent de dégradations biologique du bois

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

I RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

J NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **19/04/2024** dans le cadre d'une vente ou d'une opération de démolition.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

K SIGNATURE DE L'OPÉRATEUR ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur et cachet de l'entreprise



Apave Diagnostics
29, rue de la Croix de Pierre
80000 AMIENS
Tél. : 33 (0)3 65 88 97 17
amiens@adiag.apave.com
SIRET 483 336 319 00056

Référence : **71046-141583 T**

Fait à : **AMIENS** le : **20/10/2023**
Visite effectuée le : **18/09/2023**
Durée de la visite : **6h30**

Opérateur : Nom : **LEFEVRE**
Prénom : **Romain**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

DOCUMENTS ANNEXES

Ordre de mission

Apave Diagnostics - 29 rue de la Croix de Pierre - 80000 - AMIENS
SIRET : 48333631900056 Tél : 03 65 88 97 17 Email : amiens@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

apave

Ordre de Mission

ORDRE DE MISSION

Date de Commande : **02/08/2023**	N° de Dossier : **71046-141583**

RENDEZ VOUS

Date du RDV : **18/09/2023**	Heure du RDV : **14:00**

LIEU DE L'INTERVENTION

Nature du bien : **Maison individuelle**	Nombre de pièces : NEANT
Immeuble : **Ecluse Notre Dame de la Garenne**	Bâtiment : Escalier : NEANT
Adresse : **3 chemin du haut marais**	Porte : 3
Etage : RDC + R+1 Exterieur	Date du permis de construire : **Antérieur au 1er juillet 1997**
Code Postal : **27600** Ville : **GAILLON**	Annexes : Cave lot n° :
Lot n° : NEANT	Garage lot n° :
Référence Cadastrale : **Non communiqué(e)**	Autres Lots :

TYPE DE PRESTATION

Prestations : **Etat Termite**

Tarif Total :

Perimetre d'intervention : : RDC, R+1 COMBLE, FACADES AVANT / ARRIERE PIGNONS

PROPRIETAIRE

Propriétaire : **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**	Téléphone :
Immeuble : **UTI DES BOUCLES DE LA SEINE**	Portable :
Adresse : **23 ILE DE LA LOGE** Code Postal : **78380** Ville : **BOUGIVAL**	*Signature du propriétaire :*

OPERATEUR

Nom : **LEFEVRE Romain**	Police d'Assurance : **10800807204**, expire-le : **31/12/2023**
Société : **Apave Diagnostics**	
Adresse : **29 rue de la Croix de Pierre**	*Signature de l'opérateur :*
Code Postal : **80000**	
Ville : **AMIENS**	

DONNEUR D'ORDRE	ACCOMPAGNATEUR
Nom : **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**	Nom : **Aucun**
Qualité :	*Signature de l'accompagnateur :*
Adresse : **UTI DES BOUCLES DE LA SEINE 23 ILE DE LA LOGE 78380 BOUGIVAL**	
Téléphone :	

NOTAIRE

Nom :	Nom du représentant :
Adresse :	Date de signature :
Téléphone :	

COMMENTAIRES SUR LA PRESTATION

Contact sur place : **Aucun**

Ordre de Mission

Rapport n° : 71046-141583
Référence du donneur d'ordre : VNF LOT 2

Apave Diagnostics - 29 rue de la Croix de Pierre - 80000 - AMIENS
SIRET : 48333631900056 Tél : 03 65 88 97 17 Email : amiens@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com 1/3

Ordre de Mission

CONDITIONS CONTRACTUELLES DE REALISATION DE LA PRESTATION

1. *Les contrôles sont réalisés selon les prescriptions édictées par les textes qui suivent et concernent uniquement et exclusivement les lieux et matériaux visés par ces mêmes textes :*

- Constat amiante : Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêtés du 12 décembre 2012 ;
- Etat Termite : Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012
- Certificat de superficie : loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret N° 97-532 du 23 mai 1997
- Exposition au plomb : article L.1334-1 à L.1334-7 et R.1334-1 à R.1334-13 du code de la santé publique
- DPE : Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006, Arrêté du 3 mai 2007.
- Gaz : Arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz, Arrêté du 24 août 2010 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
- Electricité : Décret 2008-384 du 22 avril 2008, Arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

La société mandatée afin de réaliser le contrôle s'engage à faire exécuter la prestation par un technicien compétent, étant précisé que le champ des compétences du diagnostiqueur dépêché afin de réaliser le contrôle sera limité aux connaissances requises afin de réaliser les seules investigations découlant de la mission confiée.

2. Repérage Amiante : Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de visu (confirmé par des analyses en cas de doute) de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante accessibles sans travaux destructifs et portant sur les composants de la construction énumérés dans les articles R. 1334-20, R. 1334-21 du code de la santé publique (liste A etr B).

Cette recherche ne doit comporter aucun démontage hormis ceux nécessités pour permettre l'accès aux composants de constructions .Il ne sera réalisé aucune investigation de structures à l'exclusion de la réalisation de prélèvements ou de sondages des matériaux.

Lorsque certains locaux ou certaines zones devant faire l'objet d'un contrôle ne sont pas accessibles ou qu'il existe un doute sur le fait que la totalité des pièces de l'immeuble concerné à bien été visité, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées.

3. Etat Termite : Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.
Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.). Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.). Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.). Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc. L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

4. Certificat de superficie - conditions de réalisation de la prestation : le certificat délivré rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Il n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'est pas opérée par le diagnostiqueur.

5. État de l'installation intérieure de gaz

le donneur d'ordre s'engage à assurer pendant toute la durée du diagnostic, l'accès à tous les locaux et dépendances, que l'alimentation en gaz de l'installation soit effective, le fonctionnement normal des appareils d'utilisation.

l'opérateur de diagnostic attire l'attention du donneur d'ordre sur le fait que sa responsabilité reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée et rappelle au donneur d'ordre que sa responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

6. État de l'installation intérieure d'électricité

Le donneur d'ordre s'engage à assurer pendant toute la durée du diagnostic l'accès à tous les locaux et dépendances, et autorise l'opérateur de diagnostic à prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes durant la réalisation de l'état.

7. Obligations du propriétaire :

- Il appartiendra au propriétaire des lieux contrôlés ou à la personne désignée par lui le jour du contrôle de présenter spontanément le titre de propriété sur la base duquel les contrôles seront réalisés.
- A défaut pour le propriétaire de respecter cette obligation, il lui appartiendra, sous son entière responsabilité, et à charge pour lui, à réception du rapport, de vérifier que la totalité des pièces composant l'immeuble ont été examinées, de guider le diagnostiqueur lors de sa visite et de l'introduire dans la totalité des pièces et lieux constituant l'immeuble contrôlé.
- En tout état de cause, il appartiendra au propriétaire, à réception du rapport, et au plus tard avant la signature de l'acte de vente définitif, de vérifier l'exactitude des mentions portées au rapport concernant la matérialité et la composition des lieux décrits audit document.
- Le propriétaire s'engage à signaler tout manquement ou inexactitude.

Ordre de Mission

ETAT TERMITE

« Le donneur d'ordre notifie par écrit à l'opérateur de repérage les conditions de sécurité et les règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités. »

Le donneur d'ordre :

- précise les modalités d'accès et de circulation et désigne un représentant auprès de l'opérateur de repérage ;
- Ce représentant doit avoir une connaissance des lieux inspectés et des éventuelles procédures particulières à mettre en œuvre dans certains locaux. Il indique et facilite l'accès à certaines zones particulières telles que les vides sanitaires, combles, locaux techniques, annexes, dépendances.
- fournit à ce représentant tous les instruments d'accès (clefs, codes), toutes les autorisations nécessaires pour pénétrer dans l'ensemble des locaux, y compris annexes, dépendances et certaines zones particulières telles que vides sanitaires, combles, locaux techniques, pour accéder à l'ensemble des installations techniques, arrêter ou faire arrêter celles-ci, si nécessaire, ainsi que les faire remettre en fonctionnement ;
- vérifie avec l'opérateur de repérage si la présence de personnes dûment habilitées est nécessaire pour permettre la visite de certains locaux (ascenseur, transformateur, etc.).

L'opérateur de repérage :

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois. Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.). Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.). Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

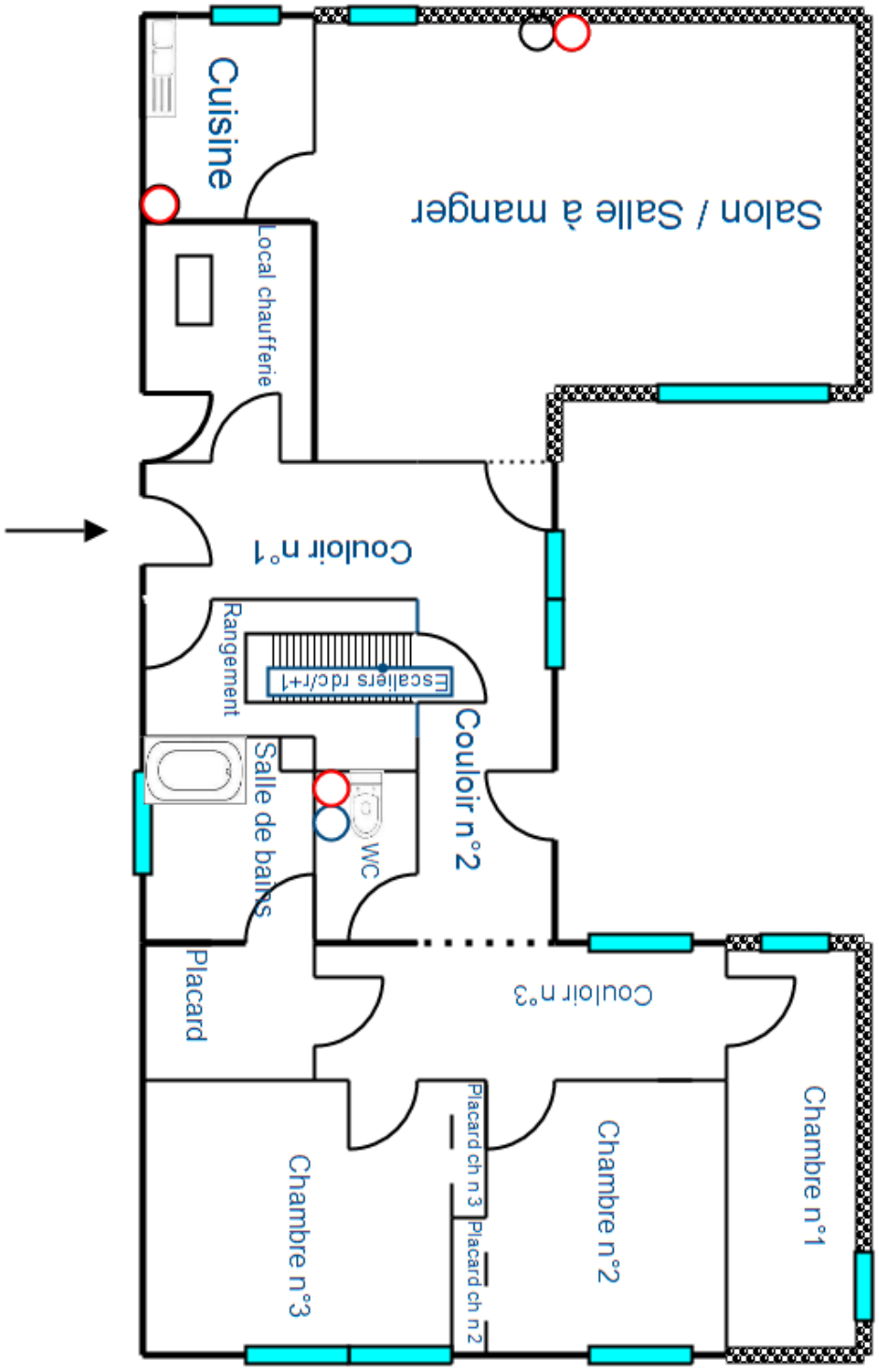
Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc. L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

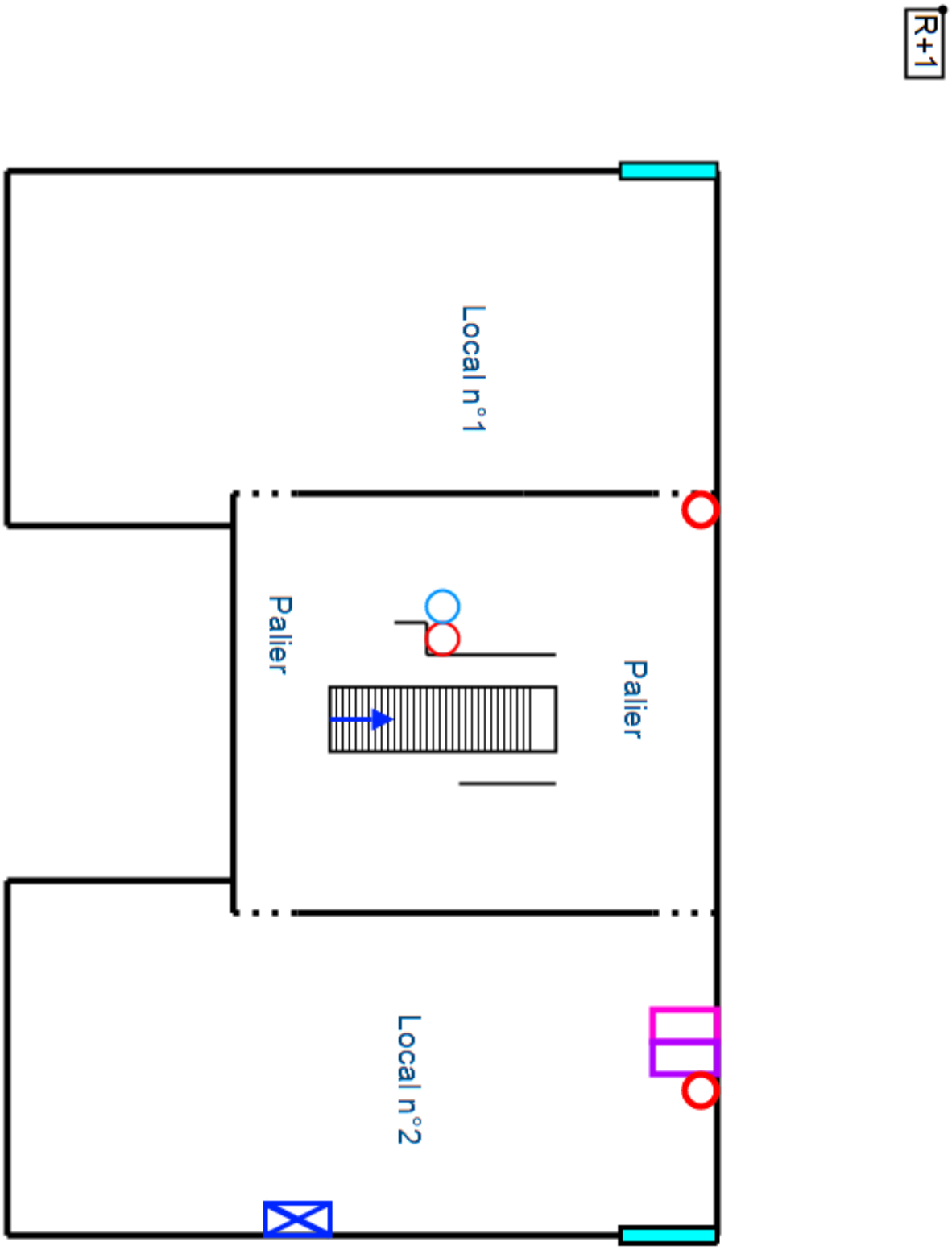
Poinçon, échelle, lampe torche...

Croquis N°1 Rez de chaussé

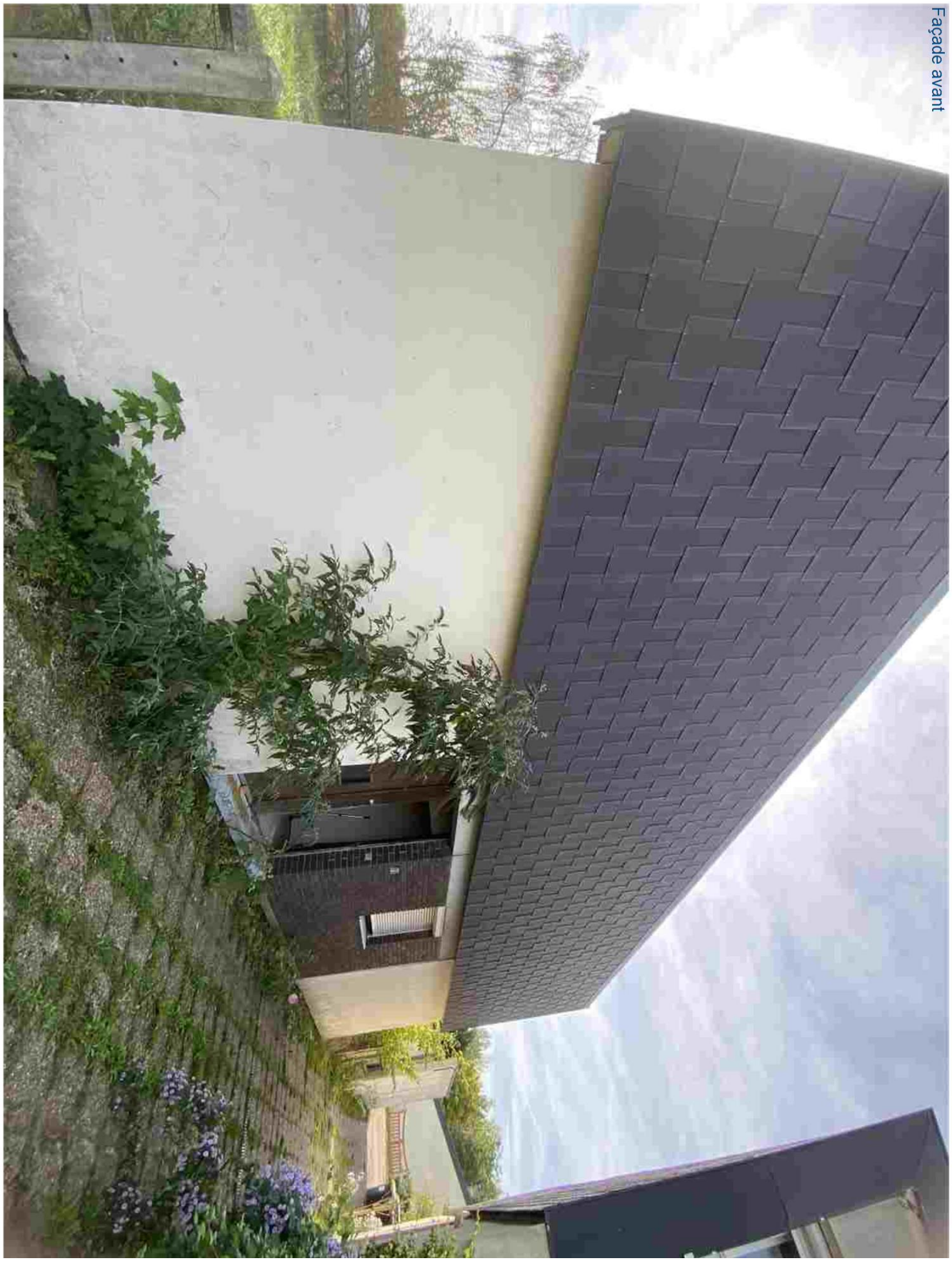
RDC


Cuisine
Salon / Salle à manger
Local chaufferie
Couloir n°1
Rangement
Escaliers rdc/r+1
Salle de bains
WC
Couloir n°2
Placard
Couloir n°3
Placard ch n°3
Placard ch n°2
Chambre n°3
Chambre n°2
Chambre n°1

Croquis N°2 R+1 Comble



Croquis N°3 Facade avant

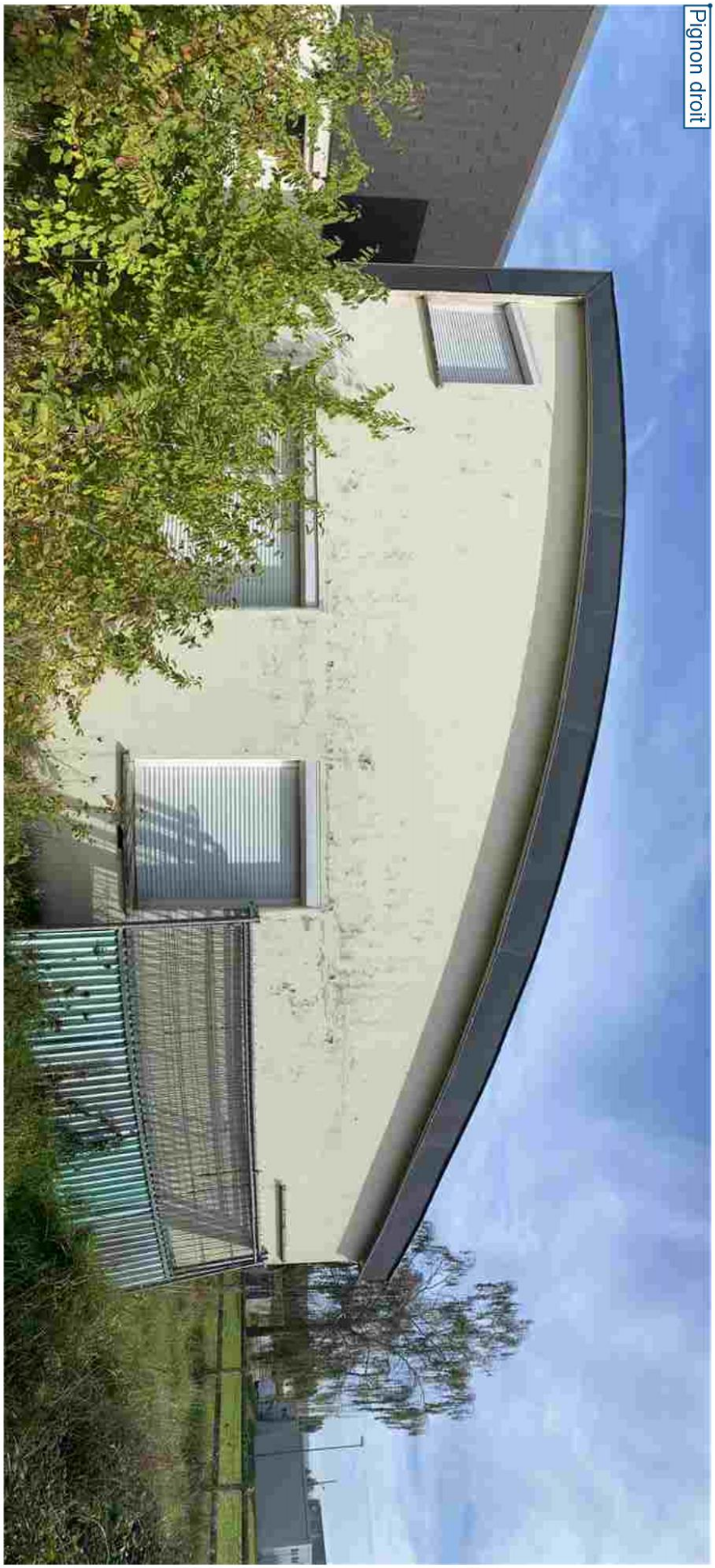


Croquis N°4 Facade arrière

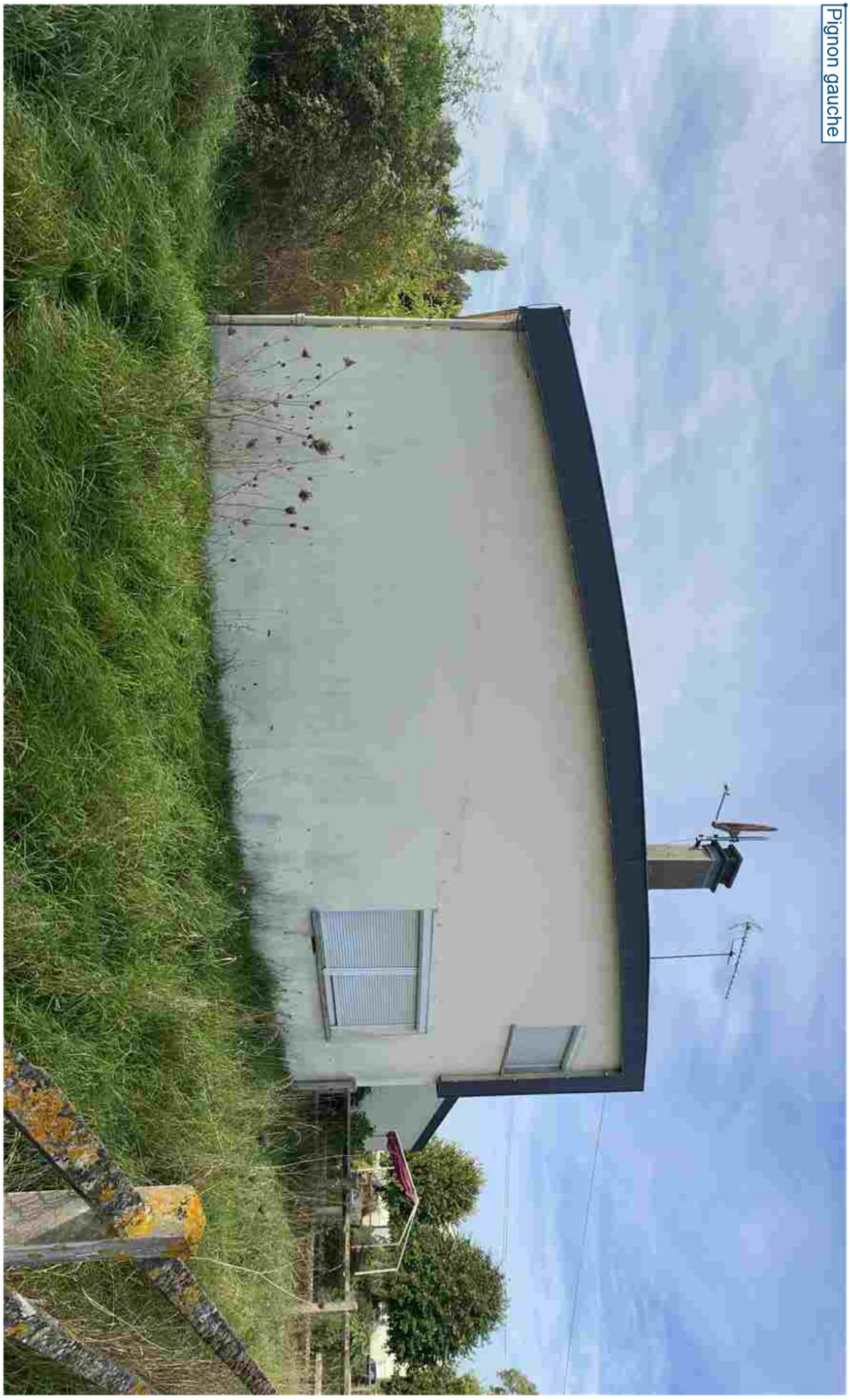
Apave Diagnostics - 29 rue de la Croix de Pierre - 80000 - AMIENS
SIRET : 48333631900056 Tél : 03 65 88 97 17 Email : amiens@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com


Façade arrière

Croquis N°5 Pignon droit


Pignon droit

Croquis N°6 Pignon gauche


Pignon gauche

Croquis N°7 Toiture



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CERTIFIÉ abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

LEFEVRE Romain
sous le numéro 19-1962

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 07/02/2020 — Validité : 06/02/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 07/02/2020 — Validité : 06/02/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **DPE** individuel — Prise d'effet : 09/07/2020 — Validité : 08/07/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Gaz** — Prise d'effet : 20/02/2020 — Validité : 19/02/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **CREP** — Prise d'effet : 23/10/2019 — Validité : 22/10/2024
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Termites Métropole** — Prise d'effet : 23/10/2019 — Validité : 22/10/2024
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 09/01/2020 — Validité : 08/01/2025
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES Accréditation n°4-0540 portée disponible sur www.cofrac.fr

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance
▸ **RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE FR

COURTIER
VERLINGUE
9 QUAI DE ROTTERDAM BP 156
68313 ILLZACH CEDEX
Tél : 03 89 61 64 64
Fax : 08 20 20 26 32
Portefeuille : 0201050284

Vos références :
Contrat n° 10800807204
Client n° 0416806720

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de APAVE DEVELOPPEMENT et sa filiale APAVE Diagnostics

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 10800807204, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées
Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maitrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- **inspection et vérification des installations techniques, équipements et process**
- **bâtiment et génie civil**
- **essais, mesures et métrologie**
- **laboratoires d' analyses (non médicales)**
- **conseils**
- **formation**
- **certification, contrôle, qualification et homologation**

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :
- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Contrat : 10800807204

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus ***Sans pouvoir excéder pour :***	**5 000 000 € par année d'assurance**
a) les dommages immatériels non consécutifs	**5 000 000 € par année d'assurance**
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	**2 500 000 € par année d'assurance**
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada ***sous-limités :*** **c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA**	**5 000 000 € par année d'assurance** **1 000 000 € par année d'assurance**
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	**2 500 000 € par année d'assurance ***

***Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 9 Décembre 2022
Pour la société :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné Romain <nom intervenant>, salarié de la société LEFEVRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à la réalisation de la prestation objet du présent rapport.

Ce rapport est établi par une personne :

- Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,

- N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques.

La société Apave Diagnostics a souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.



FIN DU RAPPORT

Apave Diagnostics - 29 rue de la Croix de Pierre - 80000 - AMIENS
SIRET : 48333631900056 Tél : 03 65 88 97 17 Email : amiens@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com